



Saint Josémaria Escriva

Fondateur de l'Opus Dei

Accueil - Saint Josémaria - L'Opus Dei - Les coopérateurs de l' Opus Dei

Les coopérateurs de l' Opus Dei

16.5.2003

Qui sont-ils?

Sans être membres de la prélatrice, les coopérateurs de l'Opus Dei aident les apostolats de l' Opus Dei de différentes façons. Peuvent être coopérateurs de l'Opus Dei des hommes et des femmes de toute race, religion et culture, aux origines professionnelles et sociales les plus diverses.

Généralement les coopérateurs sont issus des parents, des amis, des collègues, des voisins des fidèles de la prélatrice ou bien des gens qui ont bénéficié ou qui bénéficient toujours d'un soutien spirituel de l'apostolat de l'Opus Dei ou d'autres qui ont saisi l'importance du travail de [promotion humaine et sociale](#) , réalisé à partir des différentes activités apostoliques de la prélatrice.

Comment collaborent-ils avec l'Opus Dei?

« Un chrétien ne peut pas se contenter d'un travail qui lui permette de se suffire lui-même et les siens : son grand cœur le poussera à aider les autres, pour un motif de charité, voire de justice ». Ces motifs de charité et de justice expliquent la mise en route de centres d'éducation, d'assistance sociale, culturels, etc., dans les cinq continents, promus par des fidèles de la prélatrice de l' Opus Dei et des coopérateurs, avec d'autres personnes, catholiques ou non catholiques qui contribuent à améliorer les conditions de vie dans un pays, un milieu, sans faire de discriminations de race, religion ou condition sociale.

Leur aide peut être spirituelle ou matérielle, grâce à leur prière et, s'ils y tiennent, grâce à leur apport matériel, sous forme d'aumône, du don de leur temps ou d'une prestation de services à une activité apostolique de la prélatrice.

Les coopérateurs qui bénéficient des moyens de formation proposés par la Prélatrice de l' Opus Dei y trouvent un moyen d'approfondir leur vie spirituelle et

de témoigner personnellement, en dehors de tout esprit de chapelle, de leur vocation chrétienne.

Les coopérateurs et l'Opus Dei

Les coopérateurs bénéficient de la prière que les fidèles de l' Opus Dei font tous les jours pour tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, aident ou ont aidé la prélature.

Par ailleurs, le Saint Siège a accordé des indulgences que les coopérateurs peuvent gagner à différents moments de l'année, en observant les conditions prescrites par l'Eglise- confession sacramentelle unie à la conversion du cœur, communion eucharistique et prière pour les intentions du Pape- et toutes les fois qu'ils renouvellent, par dévotion, leurs engagements de coopérateurs.

Les communautés religieuses peuvent, elles aussi, être nommées coopératrices de l' Opus Dei. Elles collaborent en priant tous les jours pour les apostolats de la prélature. L'on en compte actuellement quelques centaines.